

COMPTE RENDU DU SEMINAIRE SUR « Quelle place voulons-nous donner aux Avocates » DU 17 Septembre 2007 à la maison du Barreau

L'an 2007 et le 17 septembre à 19h15, l'Association des Avocats pour un Barreau Pluriel (A.A.B.P.) en partenariat avec l'Ecole de Formation des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris (EFB) a organisé une conférence sur le thème : « Quelle place voulons-nous donner aux Avocates ? ».

Le débat est ouvert à 19h20. Il est présidé par Madame Isabelle LANDREAU, Docteur en droit, Avocat à la Cour, Secrétaire général de l'A.A.B.P.

Sont intervenus :

- Mme Martine Malinbaum, MCO, Avocate à la Cour;
- Mme Claire Jourdan, Avocate, Présidente de l'Association Internationale des femmes Carrières Juridiques
- Mme Janine Franceschi Bariani, AMCO, Avocate à la Cour.

La discussion a porté sur :

- La difficile conciliation vie de famille et vie d'avocate;
- Les pratiques discriminatoires à l'égard des avocates ;
- Les statistiques sur les avocates au Barreau de Paris ;

I/ Conciliation entre la vie de famille et la vie d'avocate

Mme Martine Malinbaum a eu la gentillesse de nous faire le récit d'une journée « type » d'avocate où les intérêts professionnels sont sans cesse contrebalancés par les impératifs familiaux.

Mme Malinbaum souligne qu'être Avocate est un « *sacerdoce* », que cette profession exige de l'écoute, de la réflexion et de la combativité, tous comme les hommes. Cependant il faut ajouter à cette liste les qualités d'épouse et de mère de famille. Ainsi donc être Avocate est un « *savant dosage* » entre le mari, les enfants, les parents et la vie professionnelle.

La journée « type » commence très tôt :

- 7h du matin être opérationnelle ;
- La matinée est consacrée au père malade, aller le voir en salle de réveil, attendre tout en recevant des appels du cabinet ;
- 12h00 : RDV avec le juge des enfants, merci la Smart de se mouvoir dans Paris...
- Déjeuner client prévu à 12h30
- 15h : retour au cabinet, 20 lettres à dicter, RDV clients au cabinet
- 18h : travail au sein de la Commission de l'Ordre
- 21h30 : fin du travail de la commission, retour au cabinet pour derniers appels de la journée, compte-rendu des affaires
- 23h : « dînette » en famille : On se voit suggérer d' « *aller aider le petit à faire ses devoirs* », pour quoi moi plus que lui ?

Malgré un emploi du temps chargé, malgré les doubles contraintes, la vie professionnelle ne gêne pas la vie familiale dans la mesure où le temps donné est un temps de qualité.

Cependant, il faut reconnaître que la vie familiale est un frein à une carrière professionnelle dans ce métier. « *Réussir est plus difficile car il faut être doublement organisée* ».

Mme Malinbaum reconnaît que lorsque son enfant a été la priorité pendant 9 mois et demi et que cela a provoqué un ralentissement dans sa carrière en 1992.

Cela ne l'a pas empêché d'être aujourd'hui reconnue par ses pairs jusqu'à être « adoubée » au sein du Conseil de l'Ordre où elle travaille toutes les semaines au sein de diverses commissions pour le profit de tous nos confrères !

II/- Récit d'une expérience

Mme Claire JOURDAN nous a fait part de son expérience riche et internationale. Elle estime que la profession d'avocat est la meilleure car elle demande d'être intelligent et humain.

Elle a très tôt pris la défense de ses camarades à Tunis, elle était l' « *Avocat de la classe* ». A ses débuts, il y avait très peu de femmes au Barreau.

Elle constate qu'à travers les années, le « public » est devenu de plus en plus difficile.

Elle souligne que le pire est fréquent : perdre l'affaire. Mais il faut appliquer la loi des grands nombres, c'est ainsi qu'on gagne de l'expérience.

III/- Etude statistique de l'évolution des carrières des avocates

Mme Janine Franceschi Bariani nous communique une liste impressionnante de chiffres qui nous indique qu'il y a encore du chemin à parcourir tant au niveau du recrutement qu'au niveau des assemblées de dirigeants des cabinets d'avocats ou des instances professionnelles.

Mme Franceschi Bariani insiste qu'il faut allier compétence, élégance et charisme. Elle en est un exemple lumineux.

Isabelle LANDREAU, Secrétaire général de l'AABP a lors de ces interventions apporté des précisions notamment sur la différence salariale liée au sexe.

L'association a émis plusieurs pistes d'amélioration pour la condition de l'avocate, notamment l'existence d'une permanence, comme en déontologie, d'une consœur spécialisée dans les problèmes liés aux avocates, la possibilité de ré-instaurer une crèche au Palais.

Le Président de l'association Rabah Hached a rappelé que nous venons tous d'une femme et qu'il faut développer la solidarité entre avocates.

Enfin, le dernier mot est reconnu de toutes : être avocate et rester femme, savoir convertir un handicap en chance.

Après cet exposé, une discussion animée s'est instaurée pour partager les expériences heureuses et malheureuses. Personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

**Pour l'A.A.B.P.
Me Marie Claude EDJANG
Chargée de la communication.**